30 septembre 2003 **03.354**

Question Bernard Matthey

Homéopathie, quels coûts pour l'Etat de Neuchâtel?

Toutes les études récentes concernant les traitements homéopathiques confirment qu'à part leur effet placebo, ceux-ci sont sans effets cliniques démontrables et démontrés.

Sachant que l'Etat participe au déficit de financement des hôpitaux et assure le paiement partiel ou complémentaire des primes d'assurance-maladie des personnes à revenu modeste, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer s'il finance ainsi directement ou indirectement des soins en médecine homéopathique? Si oui, peut-il nous donner une estimation des montants en jeu et nous dire s'il envisage de prendre des mesures d'économie dans ce secteur?